

a bien failli être adoptée. Il me semble que la majorité n'a été que d'une ou deux voix contre la motion. Je suis d'avis que c'est une réponse à ce que dit le ministre dans le moment. Nous avons fait de notre mieux au comité.

L'hon. M. CHEVRIER: Ce n'est pas une réponse à ce que j'ai dit, parce que la première partie de mon affirmation ne comportait aucune réponse; de fait, j'ai dit que ce serait violer le Règlement de la Chambre que de siéger après la prorogation. L'honorable député est-il d'avis qu'il faudrait nommer une commission royale de ce temps-ci?

M. MACDONNELL (Muskoka-Ontario): Je voudrais dire que...

L'hon. M. CHEVRIER: Non, je ne permettrai pas à l'honorable député de prendre la parole dans le moment.

M. MACDONNELL (Muskoka-Ontario): Ne pourrais-je poser une question?

L'hon. M. CHEVRIER: Oui.

M. MACDONNELL (Muskoka-Ontario): Le ministre expose exactement la situation à l'égard du comité. On a expliqué pourquoi il ne pourrait pas siéger. J'étais en faveur de la nomination d'une commission royale, mais je ne songeais nullement, et je n'y songe pas davantage maintenant, que la nomination d'une commission royale laisse entendre qu'il y a des scandales. J'ai bien pesé mes paroles tout à l'heure et me suis bien gardé de faire allusion à des scandales. J'ai été très explicite.

L'hon. M. CHEVRIER: L'honorable député et moi, nous sommes d'accord, de sorte que je lui demanderais de me laisser passer aux autres observations que je veux faire.

L'honorable représentant d'Yorkton a parlé du programme mis à exécution à Washington. Je lui dirai qu'en ce qui a trait à la Corporation des biens de guerre, le programme des Etats-Unis ressemble beaucoup au nôtre. J'irai même plus loin et je dirai que, dans une large mesure, les Etats-Unis ont copié notre programme, ou que leur organisation est fondée sur notre programme.

L'hon. M. MACKENZIE: C'est exact.

L'hon. M. CHEVRIER: Un représentant de Washington est venu au Canada examiner la façon dont nous disposons de notre matériel de guerre de surplus. On ne l'a pas envoyé ici parce qu'on n'aimait pas notre façon d'agir. Je suis convaincu que c'est parce qu'on l'approuvait.

Je regrette d'avoir à discuter cette question plus longuement que je m'étais proposé de le faire. Je le répète, la question a été longuement expliquée par le ministre de la Recons-

truction et je ne vois pas pourquoi nous devrions y revenir aujourd'hui. Le comité a fait son rapport; il a pris une décision. Il me semble que le Parlement devrait accepter le rapport, et c'est ce que je demande au comité.

M. le PRÉSIDENT: Le crédit est-il adopté?

M. HACKETT: Je vous ferai observer, monsieur le président, que j'étais debout et que j'ai cédé ma place à un autre orateur il y a quelques instants. Je demande donc la permission de dire quelques mots maintenant. La protestation de l'honorable représentant de Muskoka-Ontario repose sur quelque chose qui s'est produit depuis la déclaration du ministre des Munitions et approvisionnements, le 21 novembre. On prévoyait alors...

L'hon. M. CHEVRIER: L'honorable député me permettra de l'interrompre pour lui dire qu'il n'en est pas ainsi. Nous ne devrions pas maintenant nous occuper du comité des dépenses de guerre. Nous examinons un crédit portant sur l'administration du ministère. Si l'honorable député s'en tient là nous ne devrions pas, strictement parlant, discuter le comité des dépenses de guerre.

M. HACKETT: Si le ministre est d'avis qu'il peut faire une affirmation et éviter ainsi une réponse pour la raison qu'il vient de donner, il lui faudra faire modifier le Règlement. Je dis que l'excuse qu'il nous donne n'a aucun sens ici, parce que l'objection soulevée par l'honorable représentant de Muskoka-Ontario a été soulevée depuis que le ministre des Munitions et approvisionnements a fait sa déclaration. Lorsque le ministre a fait cette déclaration, nous avons l'impression que l'occasion nous serait fournie de demander la tenue d'une enquête, laquelle en définitive nous a été refusée depuis. Voilà ce qui a motivé la protestation de l'honorable représentant de Muskoka-Ontario. En outre, je veux dire, monsieur le président, que la cause de la difficulté est le manque absolu de renseignements. C'est le secret, c'est le refus de nous faire connaître, c'est le réveil de l'esprit d'autocratie et de bureaucratie qui inquiète la population à l'heure présente. Cette Corporation des biens de guerre de surplus...

L'hon. M. CHEVRIER: Puis-je poser une question à l'honorable député...

M. HACKETT: Certainement.

L'hon. M. CHEVRIER: L'honorable député affirme-t-il, ou est-il prêt à affirmer, qu'au comité des dépenses de guerre, un fonctionnaire a refusé de fournir les renseignements qu'on lui a demandés?